



canada  snowboard

Suite 301-333 Terminal Avenue, Vancouver, BC V6A 4C1
p: 604-568-1135 | f: 604-568-1639 | e: info@canadasnowboard.ca | www.canadasnowboard.ca

Conseil d'administration – Information des candidats

Le 12 Décembre 2010

Introduction

Nous vous remercions de votre intérêt au processus d'élection du Conseil d'administration de Canada~Snowboard. Nous acceptons présentement les candidatures pour une élection qui se tiendra le 12 Janvier 2011. Nous exigeons que les candidatures soient soumises d'ici le 05 Janvier 2011 en utilisant le formulaire de candidature ci-joint afin que vos informations puissent être pré-distribuées à l'avance de l'élection. Les candidatures seront également acceptées à partir du plancher à la date de l'élection.

Ce document fournit des informations générales sur Canada~Snowboard, et sur le Conseil d'administration.

Canada~Snowboard

Canada~Snowboard est l'organisme dirigeant le snowboard au Canada.

Sa mission est de diriger le sport du snowboard du parc au podium. Cette mission sera réalisée en utilisant nos principales forces dans la poursuite de nos stratégies de base, tout en respectant, en tout temps, les valeurs fondamentales qui guident notre conduite et nos actions vers notre vision d'un avenir souhaité. Ces attributs de la Société sont énoncés dans une déclaration de principe, qui est disponible pour consultation sur le site web de Canada~Snowboard (www.canadasnowboard.ca)

Canada~Snowboard est dirigée par un Conseil d'administration élu par et parmi ses organisations membres.



Canadian
Heritage
Sport Canada

Patrimoine
canadien



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Canada~Snowboard consiste en:

- ☞ Un Président, un Vice-président, un Trésorier, qui sont élus par les membres. Les candidats à ces postes doivent être nommés par une organisation membre.
- ☞ Un Administrateur général, qui est élu par les athlètes du Programme de haute performance. Cette élection sera coordonnée par le personnel du programme de Haute performance.
- ☞ Quatre Administrateurs généraux, qui sont élus par les organisations membres. Chacun de ces Administrateurs généraux doit être désigné par une organisation membre.
- ☞ Jusqu'à trois autres Administrateurs non-votants, qui peuvent être nommés par le conseil d'administration. Les Associations provinciales et territoriales sont invitées à désigner des personnes pour ces postes d'Administrateurs non-votants.
- ☞ Le Chef de la direction, qui est un Administrateur *ex officio* non-votant, et qui sert aussi de secrétaire.

Le rôle principal des Administrateurs est de servir en tant que membres bien informés et participants au Conseil, remplissant son rôle au sein de cet organisme qui est d'établir et de surveiller la mission, les valeurs, la vision, les stratégies centrales, et les déclarations politiques du Canada~Snowboard.

Les Administrateurs doivent également aider à remplir le rôle du Conseil qui est d'assurer la gestion efficace et la responsabilité fiduciaire de l'organisation.

Chaque Administrateur siège sur un minimum d'un des trois Comités permanents du Conseil:

- ☞ Comité des finances et de vérification.
- ☞ Comité de candidature.
- ☞ Comité de gouvernance.

Un aperçu général des responsabilités des Administrateurs comprend les éléments suivants:

- ☞ Soyez prêt à assister et à participer activement à toutes les réunions du Conseil d'administration et des Comités permanents.
- ☞ Établir l'objectif stratégique et les valeurs de l'organisation
- ☞ Exercer un contrôle financier et la responsabilité fiduciaire de l'organisation au nom de ses membres.
- ☞ Superviser la gestion des risques au nom de l'organisation
- ☞ Établir et partager des rapports formels et informels entre le Conseil et les Comités du conseil d'administration, et entre le Conseil et le chef de la direction.
- ☞ Établir, approuver et examiner les politiques, en particulier celles liées à la gouvernance de l'organisation ou ses membres.
- ☞ Évitez les conflits d'intérêt réels ou perçus.

- ↻ S'engager dans des activités de développement visant à améliorer la performance du Conseil et assurer les «meilleures pratiques» dans les procédures du Conseil.
- ↻ Évaluer la performance des membres du Conseil et du Président du conseil d'administration.
- ↻ Respecter l'autorité de la présidence, et l'exercice de cette autorité est accordée individuellement ou collectivement par des politiques de gouvernance du Conseil.
- ↻ Respecter la relation entre le Conseil et le Chef de la direction, ainsi que l'autorité du Chef de la direction sur la gestion de l'organisation.
- ↻ S'assurez que seul le président du Conseil ou le Chef de la direction parle publiquement au nom du Canada~Snowboard, à moins qu'un autre porte-parole a été expressément autorisée par le Conseil, le Président ou le Chef de la direction.
- ↻ Établir des critères de performance clairs (y compris les principaux résultats et les calendriers) pour l'évaluation périodique du rendement du Chef de la direction.

Élections

Les Administrateurs sont élus ou nommés pour un mandat de deux ans. Il n'y a aucune limite sur le nombre de fois où un Administrateur peut être renommé ou réélu.

Le Président, Trésorier, l'Administrateur général élu par les athlètes du Programme de haute performance, et un autre Administrateur général sont élus les années paires. Tous les autres Administrateurs élus sont élus les années impaires.

Tous les candidats aux élections doivent soumettre annuellement au Comité de candidature un formulaire de nomination qui est disponible sur le site Web de Canada~Snowboard. La date limite pour la soumission des candidatures sera fixée par le Comité de candidatures, annuellement (dans ce cas, le 05 Janvier 2011). Le Comité de candidatures procédera à l'évaluation de tous les candidats conformément aux critères établis par le Conseil (les critères actuels, a fin d'information, sont ci-joint) et publiera un rapport en avance de l'assemblée générale annuelle (dans ce cas, le 12 Janvier 2011).

Les élections ont lieu durant l'assemblée générale annuelle.

Les votes aux assemblées générales annuelles sont effectués par les organisations membres (associations provinciales et territoriales), au nom de leurs membres respectifs. Chaque association portera de deux à six voix, selon la taille de ses membres.

Informations additionnelles

Pour plus d'information sur le processus électoral du Conseil d'administration de Canada~Snowboard, veuillez contacter Steven Hills, Chef de la direction et Secrétaire du Comité des nominations, au steven@canadasnowboard.ca.